

INSCRIPTIONS ANNUELLES AU PERISCOLAIRE

Les formulaires d'inscriptions annuelles des enfants fréquentant l'accueil périscolaire pour la rentrée 2020/2021 devront être **déposés en mairie** pour le :

Vendredi 28 Août 2020 à 12h.

Pour cela, vous devez soit récupérer les dossiers d'inscriptions en mairie, soit les télécharger sur le site www.bambiderstroff.fr . Ils doivent être accompagnés des documents suivants :

- Le bulletin d'inscription de l'année 2020/2021
- La fiche sanitaire de liaison
- L'attestation d'assurance en formule « individuelle accident »

Le dossier d'inscription est à refaire chaque année pour chaque enfant.

Il est à noter également que les inscriptions mensuelles pour la rentrée de septembre devront être déposées directement **au périscolaire **pour le Vendredi 28 Août 2020 à midi.****